



INFORMATIONS LIEES A L'ARTICLE 10 (1) DU REGLEMENT (UE) 2019/2088



PALATINE AMERIQUE
PALATINE AM | JANVIER 2023

Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Ce produit promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Pour cela, il cherche à investir dans des sociétés qui ont de bonne pratique sur le plan environnemental et/ou social et qui ont une bonne gouvernance. Pour mesurer de la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales, le produit financier s'appuie sur le système de notation ESG de Palatine AM. Il considère les 6 piliers suivants :

- La politique ressources humaines : respect du droit du travail, gestion des carrières et des retraites, plans de formation, gestion des restructurations, promotion du dialogue social, santé et sécurité de l'emploi, actionnariat salarié, publication d'indicateurs sociaux, gestion des sous-traitants.
- Les mesures de protection de l'environnement : identification des impacts, existence de reporting environnementaux prenant en compte le suivi des procédures et les améliorations apportées, certification ISO 14001, éco-conception des produits, impacts liés aux cycles de vie des produits et services, bilan carbone, maîtrise des consommations d'énergies, maîtrise de la pollution locale, maîtrise des impacts sur l'eau et de sa consommation, exposition aux réglementations, gestion des déchets, analyse du cycle de vie, présence d'équipes dédiées, protection de la biodiversité.
- L'éthique des affaires : lutte contre la corruption, gestion des contrats, sécurité des produits ou des services, rappels ou interdictions de produits, relations durables et engagement avec les clients et les fournisseurs, respect du droit de la concurrence, image de qualité et de fiabilité.
- La gouvernance de l'entreprise : composition des Conseils d'administration ou de surveillance, niveaux de transparence, mécanismes de contrôle et d'audit, droits des actionnaires, structure du capital.
- Les relations avec la société civile : promotion du développement économique et social du territoire d'implantation ou autre, impact sociétal des produits et services, actions caritatives, humanitaires, sanitaires.
- Le respect des droits humains : respect des droits humains, des normes de l'Organisation Internationale du Travail, absence de discrimination, de travail forcé ou des enfants.

Stratégie d'investissement

1. Stratégie d'investissement utilisée pour promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales

Le fonds investit principalement dans des sociétés à grande capitalisation hautement liquides, composant le S&P500 ESG, en s'appuyant sur une solution d'investissement quantitative, reposant sur l'intelligence artificielle, qui utilise un modèle pour prédire le mouvement et l'évolution du cours des actions.

Le modèle analyse des milliers de caractéristiques historiques et donne une prédiction quotidienne du comportement de chaque action analysée comme si l'on disposait d'un spécialiste sur chaque valeur. Il alimente ensuite son processus actif de sélection pour produire un portefeuille de positions longues sur certaines valeurs.

Pour pouvoir être éligibles dans le portefeuille, les entreprises doivent prouver, à travers un filtre ISR, qu'elles gèrent au mieux leurs opportunités et leurs risques ESG.

Les éléments contraignants de l'approche extra-financière pour sélectionner les investissements sont les suivants :

1. Filtre d'exclusions sectorielles et normatives :

- Exclusions de toutes les entreprises qui contreviendraient de manière grave et/ou répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies portant sur les droits de l'Homme, les normes du travail et la lutte contre la corruption.
- Exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armements controversés au sens des conventions d'Ottawa et d'Oslo ou du règlement dit « SFDR ». Tout investissement direct dans les sociétés qui fabriquent, vendent, stockent et transfèrent des bombes à sous-munitions, des mines antipersonnel ou des armes chimiques est exclu sans seuil minimum de chiffre d'affaires.
- Charbon thermique : Exclusion des valeurs qui ne respectent pas la politique charbon de Palatine AM. Elle s'interdit depuis lors d'investir dans les entreprises qui développent de nouveaux projets charbon ou dont les activités sont fortement exposées au charbon. Cette stratégie charbon a été déployée pour toute la gestion, elle exclut les entreprises minières et les producteurs d'électricités dont plus de 20% du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique. De plus, les sociétés minières qui extraient plus de 10MT de charbon thermique et les producteurs d'électricité dont plus de 5GWh sont produit à partir de charbon thermique sont également exclus.
- De plus, le processus d'investissement applique les exclusions du S&P ESG :
 - Exclure les sociétés sujettes à des controverses sévères après analyse de l'Index Committee
 - Exclure les sociétés impliquées dans la production de tabac ou dont le commerce de tabac représente plus de 5% du chiffre d'affaires.
 - Exclure les sociétés extractives de sable bitumeux à hauteur de plus de 5% de leur chiffre d'affaires.
 - Exclure des sociétés liées à l'armement.

2. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure ou égale à celle du S&P500 ESG.

2. Politique d'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

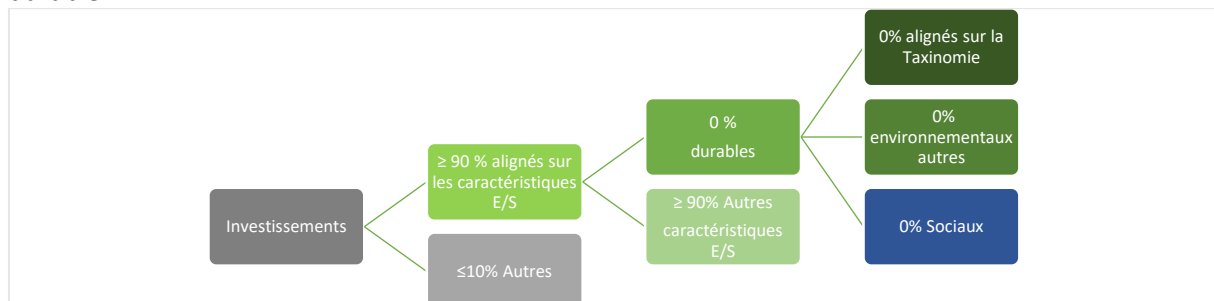
La politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés repose sur les critères ci-dessous :

- Les émetteurs au sein des portefeuilles doivent avoir des pratiques de bonne gouvernance pour assurer la pérennité et la croissance de l'entreprise

- l'importance de la capacité des dirigeants à rendre compte de leur gestion aux différentes parties prenantes
- Un traitement équitable de l'ensemble des actionnaires (les barrières à la participation active aux assemblées générales sont à réduire et les déséquilibres entre structure du capital et structure des droits de vote à éviter).
- Structure du conseil d'administration recommandée :
 - o directoire et conseil de surveillance
 - o une forte proportion d'administrateurs indépendants et un président distinct du principal dirigeant,
 - o mettre en place un certain nombre de comités au sein du conseil d'administration : audit des comptes, la rémunération et la nomination des dirigeants
 - o promouvoir un degré de transparence élevé : la rémunération des mandataires sociaux et des dirigeants, ainsi que le degré d'indépendance du conseil d'administration.
- Un suivi des controverses est effectué par Moody's ESG Solutions et notre équipe ISR interne :
 - o Une controverse est définie comme étant l'interpellation d'une entreprise par ses parties prenantes (employés, syndicats, ONG, régulateurs, clients, actionnaires, etc.). Le score de controverses mesure l'exposition de l'entreprise à des actualités négatives (procès, grèves, campagnes d'ONG, etc.), en prenant en compte les conséquences de ces actualités sur l'entreprise elle-même et sur ses parties prenantes, dans une logique de double matérialité.
 - o La note globale ESG de Moody's ESG Solutions intègre un malus lié à l'exposition de l'entreprise à des controverses ESG, il est plus ou moins pénalisant en fonction des thématiques impactées.
 - o Dans le cas où la controverse est identifiée par notre équipe ISR interne, la note peut également être revue selon la matérialité du sujet.

Proportion d'investissements

La proportion d'investissements alignés sur les caractéristiques E/S de ce produit sera d'au moins 90% de l'actif net, en revanche, ce produit ne s'engage pas à réaliser une part minimale d'investissement durable.



Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Les gérants, l'équipe ESG et l'équipe de contrôle interne effectuent régulièrement des contrôles de conformité. L'objectif de ces contrôles est de s'assurer de la conformité des investissements effectués avec la politique d'investissement ISR du fonds.

La composition de l'univers d'investissement ne fait pas l'objet de contrôles car nous utilisons un indice de référence dont la méthodologie est stable dans le temps et publique.

Les principaux points de contrôle portent sur :

- La couverture du filtre ESG :
 - o Les règles d'investissement ISR doivent couvrir l'ensemble des actifs investis (hors cash et quasi-cash).
 - o Chaque société investie doit être notée sur le plan ESG selon la méthodologie de Palatine AM.
- Le respect des règles d'investissement ISR :
 - o Les critères de réduction du S&P 500 pour arriver au S&P500 ESG doivent permettre une réduction d'au moins 20% de l'univers.
 - o La note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à celle de l'univers d'investissement du fonds.

Ces points de contrôle sont ensuite effectués à différents niveaux du processus d'investissement, en pré-trade, avant l'investissement et en post-trade, après l'investissement. Ils sont réalisés à différents niveaux hiérarchiques, par les opérationnels (les gérants et l'équipe ISR), par la responsable de la gestion puis par l'équipe de contrôle interne.

Concernant les contrôles de 1er niveau (pré-trade), ils sont réalisés par les gérants qui doivent s'assurer que l'émetteur envisagé correspond à l'univers du portefeuille et qu'il est noté ESG. Depuis début 2022, les notations ESG sont intégrées dans le PMS (Portfolio Management System) de la société TRACKER afin d'améliorer le process de gestion. Ces contrôles pré-trade ne font pas l'objet d'une formalisation spécifique.

Les contrôles post-trade de 1er niveau sont réalisés par l'équipe d'analyse ISR qui effectue une extraction trimestrielle des inventaires du fonds pour s'assurer qu'ils répondent bien aux règles définies de sélectivité au sein de son univers. De plus, le fichier vérifie la couverture suffisante des notes ESG et autres critères liés à l'ISR.

Concernant les contrôles de 2^{ème} niveau, ils sont réalisés annuellement par la RCCI. Une fiche de contrôle ESG-ISR est formalisée à cette occasion. Elle reprend les différents volets contrôlés.

Méthodes

L'indicateur de mesure de la promotion des caractéristiques E/S repose sur la notation ESG. Palatine AM considère que le fonds a réussi sa promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales dès lors qu'il présente une note ESG moyenne supérieure à celle de son indice de référence.

La note ESG s'appuie sur 6 critères :

- La politique sociale de l'entreprise : respect du droit du travail, gestion des carrières et des

retraites, plans de formation, gestion des restructurations, promotion du dialogue social, santé et sécurité de l'emploi, actionnariat salarié, publication d'indicateurs sociaux, gestion des sous-traitants.

- La protection de l'environnement : identification des impacts, existence de reporting environnementaux prenant en compte le suivi des procédures et les améliorations apportées, certification ISO 14001, éco-conception des produits, impacts liés aux cycles de vie des produits et services, bilan carbone, maîtrise des consommations d'énergie, maîtrise de la pollution locale, maîtrise des impacts sur l'eau et de sa consommation, exposition aux réglementations, gestion des déchets, analyse du cycle de vie, présence d'équipes dédiées, protection de la biodiversité.
- L'éthique des affaires : lutte contre la corruption, gestion des contrats, sécurité des produits ou des services, rappels ou interdictions de produits, relations durables et engagement avec les clients et les fournisseurs, respect du droit de la concurrence, image de qualité et de fiabilité.
- La gouvernance de l'entreprise : composition des conseils d'administration ou de surveillance, niveaux de transparence, mécanismes de contrôle et d'audit, droits des actionnaires, structure du capital.
- Les relations avec la société civile : promotion du développement économique et social du territoire d'implantation ou autre, impact sociétal des produits et services, actions caritatives, humanitaires, sanitaires.
- Le respect des droits humains : respect des droits humains, des normes de l'Organisation Internationale du Travail, absence de discrimination, de travail forcé ou des enfants.

Sources et traitement des données

L'évaluation ESG des émetteurs est faite à partir de moyens internes et externes.

Les équipes de gestion et d'analyse ESG de Palatine Asset Management s'appuient sur les bases de données extra-financières, comme celles de Moody's ESG Solutions pour les grandes capitalisations ou encore Ethifinance pour les moyennes et petites capitalisations, et de Trucost (S&P Global), pour les données environnementales (sur le carbone, les risques climatiques, ...) et de la société Humpact, pour les données sociales (indicateurs liés à l'emploi, étude des politiques sociales, ...).

L'analyse ESG utilise aussi la recherche de brokers spécialisés sur les questions et thématiques ESG (comme Goldman Sachs, Société Générale, Exane, Oddo...).

Enfin, des évaluations ESG sont réalisées en interne par l'équipe d'analystes de Palatine Asset Management pour compléter la couverture des agences de notation selon une méthodologie propriétaire. Des recherches peuvent être entreprises pour compléter si nécessaire les analyses ESG.

Nous favorisons l'utilisation de données reportées dans nos analyses et calculs. Toutefois, certaines données ne sont pas accessibles et nos fournisseurs de données créent des modèles pour mettre à disposition des données estimées. A ce stade ainsi, nos données liées aux PAI peuvent être en partie estimées, mais nos données relatives à la taxonomie verte de l'Union européenne sont celles reportées par les entreprises elles-mêmes.

Limites aux méthodes et aux données

Palatine AM a conscience de l'existence de limites méthodologiques pouvant provenir en particulier de la qualité et de la disponibilité des données ESG, fournies par des sociétés de notation extra-financière ou directement des entreprises, utilisées dans ses stratégies ESG.

Toutefois, Palatine AM met en place les dispositifs nécessaires pour réduire au maximum ces limites.

L'analyse extra-financière repose sur plusieurs fournisseurs de données ESG. Les évaluations des fournisseurs de données sont validées par l'expertise des analystes internes, et enrichies par une veille interne des controverses qu'il est difficile d'anticiper.

La démarche responsable de PAM s'inscrit dans une approche transparente et d'amélioration continue.

Diligence raisonnable

Ce produit financier réalise son processus de diligence raisonnable au travers de sa stratégie d'investissement ISR. L'ensemble des actifs, hors liquidité et quasi-liquidité, font l'objet d'une évaluation ESG. La sélection de valeurs est faite parmi les émetteurs ayant les meilleures performances ESG.

De plus, le fonds est audité annuellement dans le cadre du processus de certification annuelle des comptes. Le processus ISR est revu dans le cadre des travaux d'audit.

Politique d'engagement

La politique d'engagement de Palatine AM est détaillée sur son site internet. Elle est disponible à l'emplacement suivant : [Réglementation - Palatine Asset Management \(palatine-am.com\)](https://www.palatine-am.com/fr/reglementation)

Indice de référence désigné

L'OPC Palatine Amérique a défini un indice de référence pour mesurer sa promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales. C'est le S&P500 ESG. La stratégie d'investissement du fonds consiste à investir dans des entreprises américaines ayant de larges capitalisations boursières et qui affichent de bonnes pratiques ESG. L'indice est donc parfaitement en ligne avec la stratégie d'investissement du fonds.

La méthodologie de l'indice utilisé est disponible sur le site internet suivant : [Table of Contents \(spglobal.com\)](https://www.spglobal.com)